



**UNION SYNDICALE  
DE LA PSYCHIATRIE**

52 rue Gallieni 92240 Malakoff  
tél. 01 46 57 85 85 – fax 01 46 57 08 60  
e-mail : [uspsy@free.fr](mailto:uspsy@free.fr) – site : [www.uspsy.fr](http://www.uspsy.fr)

CONGRES ANNUEL de L'USP  
23, 24 et 25 mars 2012 à Paris

Motion

**Abrogation de la loi du 5 juillet 2011**

L'USP prend acte de la mise en place de la loi du 5 juillet 2011. Les procédés divers de détournement de l'intervention du juge des libertés et de la détention ne font que renforcer la nécessité d'inclure la personne faisant l'objet de « soin sans consentement » (y compris en ambulatoire) dans les droits du citoyen à la protection des droits et libertés par le juge civil.

Nous réaffirmons notre position d'abrogation de cette loi sécuritaire. La mobilisation en ce sens doit se maintenir et être toujours présente sur la scène publique et politique. C'est l'occasion de poursuivre la pratique et la lutte pour une psychiatrie alternative à celle imposée par le pouvoir néolibéral, les scientifiques et les partisans de la santé comme marchandise.